



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

Réunion d'information et d'échange

Vingtième session du Comité intergouvernemental de
sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

23 octobre 2025

15h00 – 17h00

Salle XI

PARTIE I – Vingtième session du Comité intergouvernemental



Women wearing regional variations of the chaniya-choli while performing Garba
Photographe : Malay Dalal
© Utpala Desai, India, 2017



Page Internet dédiée :

<https://ich.unesco.org/fr/20com>



Date et lieu

- Du lundi 8 au samedi 13 décembre 2025
- Cérémonie d'ouverture le dimanche 7 décembre 2025
- Lieu : Fort Rouge, New Delhi, République de l'Inde

Vingtième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

[Accréditation d'ONG](#)[Réexamen des ONGs](#)[Calendrier des événements](#)[Ressources pour la presse](#)

[[page:01391]]

Réunions

20e session du Comité intergouvernemental

08/12/2025 - 13/12/2025

New Delhi (Inde)



Informations

La vingtième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel se tiendra **du lundi 8 au samedi 13 décembre 2025 à New Delhi en Inde**. La session sera présidée par S.E. M. Vishal V. Sharma, Ambassadeur et Délégué permanent de l'Inde auprès de l'UNESCO.

Une **réunion d'information et d'échange** se tiendra au Siège de l'UNESCO, à Paris, le **23 octobre 2025** pour présenter les méthodes de travail du Comité ainsi que des informations pratiques concernant cette session. Cette réunion d'information et d'échange sera également diffusée en direct sur la page web du 20.COM.

Enregistrement:

Cliquez ici pour vous enregistrer



Les chants et danses populaires Kalbelia du Rajasthan

[En savoir plus sur l'élément](#)

© West Zone Cultural Centre, Udaipur, Rajasthan, 2009

<https://ich.unesco.org/fr/20com>



Sessions et participants

- Sessions quotidiennes de 9h30 à 17h30 (pause entre 12h30 et 14h30), sauf le mercredi à 16h00
- Document d'informations générales (INF.1) pour fournir des informations pratiques sur les hotels, visas et transports
- Ouvert aux observateurs des États parties, États non parties, organisations intergouvernementales, ONG accréditées, centres de catégorie 2, etc.

Sessions et participants

- Les frais de participation des représentants des États en développement (membres ou non du Comité) et d'ONG accréditées de pays en développement peuvent être pris en charge par le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (selon la disponibilité des fonds).
- Une seule demande par État partie ou ONG accréditée, pour un(e) expert(e), sera examinée pour cette assistance du Fonds : « ... seulement pour des personnes spécialistes du patrimoine culturel immatériel » (Article 5.4, Règlement intérieur du Comité).

Langues de travail

- Les « langues de travail du Comité sont l'anglais et le français » (Article 41.1, Règlement intérieur du Comité).
- Une interprétation en espagnol sera disponible grâce au soutien du Royaume d'Espagne.

Rôle du Comité

- Défini par l'article 7 de la Convention
- Formule des recommandations à l'Assemblée générale sur des questions telles que :
 - la préparation des Directives opérationnelles
 - l'utilisation des ressources du Fonds
 - l'accréditation des ONG, etc.
- Inscrit les éléments sur les Listes (Liste de sauvegarde urgente, Liste représentative), sélectionne les bonnes pratiques de sauvegarde et accorde l'assistance internationale lorsqu'elle est soumise avec des candidatures.

Comité intergouvernemental

- Composé de 24 États parties
- Élus par l'Assemblée générale en respectant les principes de représentation géographique équitable et de rotation.
- Mandat de quatre ans : tous les deux ans, l'Assemblée générale renouvelle la moitié des membres.

Membres du Comité

Groupe I

Allemagne	2022-2026
Espagne	2024-2028
France	2024-2028

Groupe II

Ouzbékistan	2022-2026
Slovaquie	2022-2026
Ukraine	2024-2028

Groupe III

Barbade	2024-2028
Haiti	2024-2028
Paraguay	2022-2026
République dominicaine	2024-2028

Membres du Comité

Groupe IV

Bangladesh	2022-2026
Chine	2024-2028
Inde	2022-2026
Malaisie	2022-2026
Viet Nam	2022-2026

Groupe V(a)

Angola	2022-2026
Burkina Faso	2022-2026
Éthiopie	2022-2026
Nigéria	2024-2028
Ouganda	2024-2028
Zambie	2024-2028

Groupe V(b)

Algérie	2024-2028
Émirats arabes unis	2024-2028
Mauritanie	2022-2026

Bureau

- Président : S.Exc. M. Vishal V. Sharma (Inde)
- Vice-présidents : France, Slovaquie, Barbade, Éthiopie et Mauritanie
- Rapporteure : Mme Aysha Kamali (Émirats arabes unis)

Documents

- Documents de travail (LHE/25/20.COM/X) :
requièrent une décision du Comité
- Documents d'information (LHE/25/20.COM/INF.X) :
ne requièrent aucune décision
- Numérotés selon le point de l'ordre du jour
- Les candidatures, les demandes et les rapports sont également disponibles sur le site Internet.

Publication en ligne au plus tard :

- le 10 novembre (tous les points sauf 6.c, 8, 13, 14, 16)
- le 24 novembre (points 6.c, 8, 13, 14, 16)

Page Internet

<https://ich.unesco.org/fr/20com>

- Documents de travail
- Documents d'information
- Rapports sur l'état des éléments inscrits sur la LSU
- Rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans les États parties en Asie et dans le Pacifique
- Candidatures, demandes et propositions
- Demandes et rapports d'accréditation des ONG

Ordre des débats

- Seuls les orateurs reconnus par le Président peuvent prendre la parole.
 Les orateurs sont priés de limiter leurs interventions.
Le Président a le droit d'utiliser un minuteur s'il le juge nécessaire.
- Seuls les membres du Comité peuvent intervenir lors de l'adoption des décisions.
- Les représentants d'un État partie, membre ou non du Comité, ne doivent pas prendre la parole pour appuyer l'inscription sur les Listes, mais seulement pour fournir des informations en réponse aux questions posées (Article 22.4, Règlement intérieur du Comité).

Prise de décision

- Le consensus est privilégié
- En cas de vote :
 - Chaque État membre dispose d'une voix
 - Décisions prises à la majorité simple (13 sur 24)
 - Certaines requièrent une majorité des deux tiers (16 sur 24)
 - Modification ou suspension du Règlement intérieur
 - Convocation d'une session extraordinaire du Comité
 - Modification, suppression ou addition de points à l'ordre du jour



Amendements

- Soumis par les membres du Comité à :

ICH-amendments@unesco.org
- Veuillez indiquer le nom de votre pays.
- Le formulaire sera disponible sur la page Internet du 20.COM.

PARTIE II - Ordre du jour et calendrier de la vingtième session du Comité intergouvernemental



A traditional chaniya-choli (skirt and blouse) worn by women for Garba
© Moving Pixels Pvt. Ltd., India, 2022

Lundi 8 décembre 2025

MATIN

- 1** Ouverture
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Observateurs
- 4** Adoption du compte-rendu de la dix-neuvième session du Comité
Rapport par le Président du Comité sur les activités du Bureau
- 5** Rapport du Secrétariat sur ses activités (de janvier 2024 à juin 2025)

Lundi 8 décembre 2025

APRÈS-MIDI

5 Rapport du Secrétariat sur ses activités (de janvier 2024 à juin 2025)

6 Rapports périodiques

6.a Examen des rapports des États parties sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

Mardi 9 décembre 2025

MATIN

-
- 6.b** Examen des rapports du cycle régional de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité des États parties en Asie et dans le Pacifique
-
- 6.c** Point sur les cycles régionaux de rapports périodiques de la Convention et proposition d'amendements connexes aux Directives opérationnelles
-
- 7.** Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2025 (Partie I)
-

Mardi 9 décembre 2025

APRÈS-MIDI

-
- 7.a** Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente
-
- 7.b** Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
-

Mercredi 10 décembre 2025

MATIN ET APRÈS-MIDI

-
- 7.b** Examen des candidatures pour inscription sur la Liste
représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
-

Jeudi 11 décembre 2025

MATIN

-
- | | |
|------------|--|
| 7.b | Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité |
|------------|--|
-
- | | |
|------------|---|
| 7.c | Examen des demandes de transfert d'éléments d'une liste à l'autre |
|------------|---|
-
- | | |
|------------|---|
| 7.d | Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde |
|------------|---|
-

Jeudi 11 décembre 2025

APRÈS-MIDI

-
- 7** Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2025 (Partie II)
 - 8** Traitement des dossiers pour les mécanismes d'inscription sur les listes de la Convention
 - 9** Suivi des éléments inscrits sur les listes de la Convention
-

Vendredi 12 décembre 2025

MATIN

-
- | | |
|-----------|--|
| 10 | Rapport sur l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel |
|-----------|--|
-
- | | |
|-----------|---|
| 11 | Mise en œuvre plus large de l'article 18 de la Convention |
|-----------|---|
-
- | | |
|-----------|--|
| 12 | Initiatives thématiques sur le patrimoine vivant et le développement durable |
|-----------|--|
-

Vendredi 12 décembre 2025

APRÈS-MIDI

-
- | | |
|-----------|---|
| 13 | Fonds du patrimoine culturel immatériel : contributions volontaires supplémentaires et autres questions |
|-----------|---|
-
- | | |
|-----------|---|
| 14 | Projet de plan pour l'utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel en 2026 et 2027 |
|-----------|---|
-
- | | |
|-----------|---|
| 15 | Rapport du forum des organisations non gouvernementales |
|-----------|---|
-

Samedi 13 décembre 2025

MATIN

-
- | | |
|-----------|--|
| 16 | Accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales et réexamen des organisations non gouvernementales accréditées |
|-----------|--|
-
- | | |
|-----------|--|
| 17 | Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2026 (Partie I) |
|-----------|--|
-
- | | |
|-----------|--|
| 18 | Date et lieu de la vingt-et-unième session du Comité |
|-----------|--|
-
- | | |
|-----------|--|
| 19 | Élection des membres du Bureau de la vingt-et-unième session du Comité |
|-----------|--|
-

Samedi 13 décembre 2025

APRÈS-MIDI

-
- | | |
|-----------|--|
| 20 | Rapport du Comité à l'Assemblée générale sur ses activités (de janvier 2024 à décembre 2025) |
|-----------|--|
-
- | | |
|-----------|---|
| 17 | Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2026 (Partie II) |
|-----------|---|
-
- | | |
|-----------|--------------------|
| 21 | Questions diverses |
|-----------|--------------------|
-
- | | |
|-----------|------------------------------------|
| 22 | Adoption de la liste des décisions |
|-----------|------------------------------------|
-
- | | |
|-----------|---------|
| 23 | Clôture |
|-----------|---------|
-

Méthodes de travail

- Adoption des décisions pour les candidatures sans débat en l'absence d'amendement (Point 7)
- « Accord de travail » (Point 7)
- Distribution des amendements par liste de diffusion (pour tous les points)



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

Réunion d'information et d'échange

Vingtième session du Comité intergouvernemental de
sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

23 octobre 2025

15h00 – 17h00

Salle XI